



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.16/1999/8
19 mars 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT
Quatrième session
Genève, 17 mai 1999
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**RÔLE ET ACTIVITÉS DE LA COMMISSION EN MATIÈRE DE COORDINATION
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT**

Note du secrétariat

1. Conformément à la décision 1997/306 du Conseil économique et social, la Commission de la science et de la technique au service du développement est appelée, à sa quatrième session, à examiner, au titre du point 8 de l'ordre du jour, la question de son rôle et de ses activités en matière de coordination de la science et de la technique au service du développement.

2. Depuis sa création, en 1992, la Commission prête une attention particulière et assidue à la question de la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. À sa troisième session, elle a examiné à la fois les travaux de ses première et deuxième sessions, ainsi que ses activités intersessions concernant la coordination et la coopération, sur la base d'une note du secrétariat de la CNUCED (E/CN.16/1997/2). Au cours de cet examen, elle a noté que la coordination des activités des organismes de l'ONU dans le domaine de la science et de la technique relevait du Département de la coordination des politiques et du développement durable (aujourd'hui, le Département des affaires économiques et sociales [DAES]). De plus, les fonctions de l'ex-Équipe spéciale interorganisations pour la science et la technique au service du développement avaient été reprises par les organismes de coordination existants qui relèvent du Comité administratif de coordination. Le Comité consultatif pour les questions relatives au programme et aux activités opérationnelles et le Comité interorganisations sur le développement durable étaient les deux organismes chargés de traiter des questions liées à la coordination interorganisations dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Dans ce contexte, la coordination qui avait été confiée à la Commission consistait surtout à favoriser des activités complémentaires, à prévenir les chevauchements et à assurer la liaison avec les organes et organismes de l'ONU ainsi qu'avec d'autres organisations multilatérales aux fins de l'exécution de son travail de fond entre deux sessions.

3. La question de la coordination a été également abordée par le Conseil économique et social à sa session de fond de juillet 1998. Dans sa résolution 1998/46, qui reconstituait la Commission de la science et de la technique au service du développement, le Conseil a demandé que la Commission établisse une coordination efficace avec toutes les autres commissions techniques, le Conseil économique et social et, en particulier, la Commission du développement durable et la CNUCED. La Commission doit également améliorer sa coordination avec les autres organismes des Nations Unies concernés, y compris les commissions régionales, et la rendre plus efficace. Les recommandations du Comité faisaient écho aux décisions prises par la Commission à sa troisième session, à savoir : a) le secrétariat de la Commission devra étudier la possibilité de créer, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, un réseau électronique sur les activités relatives à la science et à la technique au service du développement, en veillant à rendre ce réseau largement accessible aux établissements scientifiques et technologiques dans le monde entier; et b) pour promouvoir une meilleure interaction avec les organismes des Nations Unies, en particulier les commissions régionales, la Commission envisagera de faire participer à ses groupes de travail des membres de ces organismes ayant les compétences requises. De plus, les groupes de travail de la Commission se réuniront dans les bureaux des commissions régionales chaque fois que possible. La présente note expose l'état d'avancement de la suite donnée à ces décisions.

Création d'un réseau électronique

4. La possibilité de créer un réseau électronique devait être examinée à une réunion interorganisations chargée de débattre de l'assistance technique offerte par le système des Nations Unies dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Comme il n'a pas été possible de tenir cette réunion, faute de ressources, le secrétariat de la CNUCED a pris des dispositions pour établir des liaisons électroniques dans le cadre de ses propres activités de diffusion.

5. Le secrétariat a créé, pour toutes les activités de la CNUCED, un site Internet dont une partie est consacrée à la Commission de la science et de la technique au service du développement. On trouve sur ce site des informations sur les membres, mandats, méthodes de travail, réunions à venir et autres manifestations de la Commission, ainsi qu'une liste de documents utiles, accompagnés d'extraits ou de résumés directifs. Afin de favoriser la diffusion, à travers tout le système, d'informations sur la science et la technique, le secrétariat a établi des liens avec les sites d'autres organismes des Nations Unies dont les activités sont en rapport avec la science et la technique et leur a demandé de faire de même et d'établir un lien avec la Commission.

6. Parallèlement, le secrétariat étudie la possibilité de mettre en place un système d'information interactif sur les politiques technologiques et les activités liées à ces politiques dans le cadre de l'ONU. À sa réunion de juillet 1997, le Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales ¹ a désigné la CNUCED comme organe de liaison d'un sous-groupe chargé d'étudier les politiques technologiques et les activités liées à ces politiques des membres du Comité. Le sous-groupe a pour objet de favoriser la coopération entre ses membres dans le domaine de la politique technologique. Le secrétariat a suggéré que le meilleur moyen de réaliser cette coopération serait de créer un système d'échange d'informations et a préparé trois variantes du système qui pourrait être créé. Le Comité exécutif, à sa huitième réunion, tenue en janvier 1998, a opté pour la variante prévoyant la mise en place d'un système sur le site Internet d'un seul membre du Comité, système conçu de telle façon que chacun des membres du Comité pourrait maintenir ses propres contributions sur la base d'une architecture unifiée et coordonnée et en suivant les mêmes principes de présentation. Le Système intégré d'informations sur les réunions et la documentation (IMDIS) sera probablement installé dans la base de données principale, et le Comité exécutif a proposé

¹/ Les membres du Comité sont les suivants : DAES, Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Centre des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat), Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), CNUCED, Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Bureau des affaires juridiques de l'ONU, Office des Nations Unies à Vienne, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) et Université des Nations Unies.

que la CNUCED commence à débattre avec le Groupe des systèmes d'information (GSI) du DAES des modalités de création du système. Le résultat de cet échange de vues, y compris les recommandations concernant la poursuite des travaux, figure dans un rapport commun CNUCED/GSI qui doit être présenté le 19 mars 1999 à la réunion du Comité exécutif. La Commission de la science et de la technique au service du développement souhaitera probablement être tenue informée par le secrétariat des recommandations du Comité exécutif, qui seront connues au moment de la quatrième session.

Activités intersessions concernant la coordination et la coopération

7. La Commission de la science et de la technique au service du développement a pleinement tenu compte des recommandations du Conseil économique et social dans ses activités intersessions. Ainsi, la troisième réunion du Groupe de travail sur la conception commune, l'atelier sur l'avenir de la science et de la technique au service du développement et l'atelier sur la coordination des ressources ont eu lieu dans les bureaux de la CEA à Addis-Abeba. Le secrétariat de la CEA a fourni l'apport logistique pour les réunions et des membres du personnel de la CEA ayant les compétences requises ont également participé aux réunions.

8. De même, le Président de la Commission a invité les organismes des Nations Unies à participer aux groupes de travail sur le thème principal et les thèmes secondaires. Un certain nombre d'organisations lui ont réservé un accueil favorable et ont désigné des organes de liaison pour suivre les travaux de la Commission. Dans certains cas, leurs représentants ont participé aux groupes de travail et y ont apporté des contributions importantes. Le Groupe de travail sur les partenariats et réseaux scientifiques et technologiques pour le renforcement des capacités nationales a reçu le précieux concours de représentants de différents départements de l'ONU, des commissions régionales et d'organismes tels que le DAES, l'Institut de l'Université des Nations Unies pour les technologies nouvelles, la CESAO et l'Organisation mondiale de la santé; le Groupe d'études sur la biotechnologie a bénéficié de la participation de la Banque mondiale et de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base de la CNUCED. Le coût de ces contributions, en termes de ressources humaines et de déplacements, a été pris en charge par les organisations respectives.

9. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a apporté une contribution importante à l'examen de synthèse de la politique d'investissement et de la politique en matière de science, de technologie et d'innovation en Éthiopie en mettant un expert à disposition pour mener à bien une étude des politiques de renforcement des capacités dans le secteur du cuir.

10. Dans le même temps, le secrétariat a fait connaître ses propres travaux concernant les examens de la politique en matière de science, de technologie et d'innovation, en participant à diverses réunions intergouvernementales telles que celle du Groupe d'experts de haut niveau de la CESAO sur les politiques scientifiques et technologiques, tenue à Beyrouth du 10 au 12 mars 1999. Le secrétariat a apporté une contribution importante aux débats en cours sur les politiques scientifiques et technologiques en présentant le travail qu'il avait effectué concernant les examens.
